



HONORAIRES

VENTE Honoraires à la charge du vendeur

De 0 € à 100.000 €	9 % TTC
De 100.001 € à 200.000 €	8 % TTC
De 200.001 € à 300.000 €	7 % TTC
De 300.001 € à 500.000 €	6 % TTC
Au-delà de 500.000 €	5 % TTC
Pour stationnement (parking, box, garage) minimum	1 500 € TTC

PROGRAMMES NEUFS

PRIX DIRECTS PROMOTEURS Selon leurs barèmes

LOCATION HABITATION - Application de la loi ALUR - Décret N° 2014-890 du 01/08/2014 - Zone tendue

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visites, constitution dossier, rédaction bail	10 € TTC/ m ²	10 € TTC/m ²
Etat des lieux entrée	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC	

LOCATIONS AUTRES

Visites, constitution dossier, rédaction bail 9% TTC du loyer annuel hors charge, charge bailleur et charge preneur
Etat des lieux 3 € TTC/m² charge bailleur et charge preneur

FRAIS DE REDACTION D'ACTES ET D'ETAT DES LIEUX (HORS LOCATION)

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Rédaction du bail	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Etat des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²

AUTRES PRESTATIONS

Avis de valeur : 120 € TTC

AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST DÛ AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT